

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015/45

L'an deux mil quinze, le vingt-deux septembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 septembre 2015

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENTS : COING Jean-Pierre (pouvoir à Bernard MICHEL), PINATEL François, GONON Florence (pouvoir à Gilbert MICHEL), SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : BERARD Guy

PRET FCTVA : EMPRUNT DE 25 000 € AUPRÈS DE LA CDC

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité de contracter un prêt à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le Conseil municipal, à huit voix pour et une abstention :

DECIDE de solliciter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un prêt de 25 000 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant maximum : 25 000 €

Objet : préfinancement des attributions du FCTVA

Taux fixe de 0 %

Durée du prêt : 27 mois

Date de remboursement 50 % décembre 2017 et 50 % avril 2018

Typologie Gissler : 1A

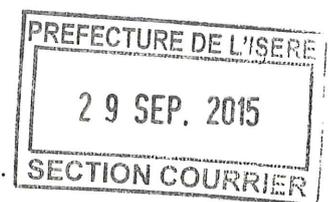
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,



Le Maire,
Bernard MICHEL

